

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 5 octobre 2021 à 19h00, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ère) suivant(e)s :
Robert Auclair Pierre Brien André Rainville
Louise Côté Absent: Normand Morin
Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

Mot de Bienvenue

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

21.10.1

Ouverture de la séance ordinaire du 5 octobre 2021

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h01 après avoir constaté le quorum.

21.10.2

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2021

Il est proposé par monsieur Robert Auclair et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 5 octobre 2021.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2021.
3. Questions du public sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2021.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Comptes fournisseurs.
 - 5.2 Procès-verbal du CCU.
 - 5.3 États comparatifs 2020-2021 et prévisionnels au 31 décembre 2021.
6. **AVIS DE MOTION**
 - 6.1 Règlement d'emprunt - Surpresseurs.
7. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
 - 7.1 Modification du règlement 20-710-8.
8. **FINANCE ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Achat d'un racloir - Terrain de baseball.
 - 8.2 Achat d'un perforateur à tuyaux.
 - 8.3 Achat et installation d'un variateur de vitesse - Puits Allen-II.
 - 8.4 Achat d'un abri temporaire - Travaux publics.
 - 8.5 Coûts additionnels - Achat d'une balançoire.
 - 8.6 Coûts additionnels - Achat d'unité de climatisation - Bureaux S.Q.
 - 8.7 Coûts additionnels - Achat d'équipement informatique.
 - 8.8 Coûts additionnels - Remise terrain de baseball.
 - 8.9 Coûts additionnels - Pavage du corridor entre Lewis-E et St-Joseph.
 - 8.10 Coûts additionnels - Installation d'une borne sèche.
 - 8.11 Résolution amendée - Achat d'habits Bunker.

- 8.12 Construction d'une aire de virage sur la rue York.
- 8.13 Subvention aux organismes - Yamaska Literacy Council.
- 8.14 Révision budgétaire OMH - 2021 - Volet V.
- 8.15 Concordance et courte échéance - Refinancement.
- 8.16 Engagement financier - Dôme pour terrains de tennis.
- 9. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
 - 9.1 Services professionnels - Architecture Puits Allen-III.
 - 9.2 Mesures de débit de la station de pompage Fulford.
 - 9.3 Étude géotechnique rue Martin.
 - 9.4 Études environnementales - Phases I et II - Surpresseurs - Secteur Western-Horizon.
 - 9.5 Contrat d'entretien des génératrices de la Ville.
- 10. **SERVICE DU GREFFE**
 - 10.1 Autorisation de signature - FDC - Addenda 2 - Jardins intelligents.
 - 10.2 Addenda - Demande auprès du Fonds Canadien Ruralité.
 - 10.3 Vente lots 14 à 36 Parc industriel - Horizon - Modification.
- 11. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 11.1 PIIA - Extérieur 5470 rue Foster (Immersium).
 - 11.2 PIIA - Construction 174 rue des Flandres.
 - 11.3 PIIA - Construction 186 rue des Flandres.
 - 11.4 Abrogé.
 - 11.5 Abrogé.
 - 11.6 Abrogé.
 - 11.7 Abrogé.
 - 11.8 PIIA - Rénovations 32 rue Young.
 - 11.9 Projet de mini maisons - rue Southern.
 - 11.10 PIIA - Affichage - 54 rue Nord.
 - 11.11 PIIA - Construction - 105 de Bruges.
 - 11.12 PIIA - Construction - 109 rue Yves-Malouin.
 - 11.13 PIIA - Affichage - 5403 rue Foster.
 - 11.14 PIIA - Construction - 1625-1629 Croissant Malines.
 - 11.15 PIIA - Construction - 169 rue Des Flandres.
 - 11.16 PIIA - Construction 87-89 rue Yves-Malouin.
- 12. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 12.1 Embauche d'employées temporaires - Bureaux de la SAAQ.
 - 12.2 Permanence - Sébastien Richer - Inspecteur municipal adjoint.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

13 VARIA

14. LEVÉE DE LA SÉANCE du 5 octobre 2021.

15. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA mardi, le 16 novembre 2021 À 19 HEURES.

Adopté

21.10.3

Questions du public dans la salle

Aucune question.

21.10.4 **Adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021**

Sur proposition de monsieur André Rainville, le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021 est adopté.

21.10.5 **Dépôt de documents**

21.10.5.1 Comptes fournisseurs.

21.10.5.2 Procès-verbaux du CCU.

21.10.5.3 Dépôt des états comparatifs et 2020-2021 et prévisionnels au 31 décembre 2021.

21.10.6 **Avis de motion**

21.10.6.1 **Règlement 21-928 pour deux postes de suppression pour les rues Western et Horizon et un emprunt de 1 570 000 \$.**

Monsieur Robert Auclair, conseiller, donne avis par la présente, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement d'emprunt de 1 570 000 \$ pour deux postes de suppression pour distribution d'eau potable pour les rues Western et Horizon.

Monsieur Auclair dépose également un projet dudit règlement pour consultation.

21.10.7 **Adoption de règlement**

21.10.7.1 **21-710-9 - Revitalisation de certains secteurs de la Ville.**

ATTENDU QUE Lors de la séance du 14 septembre 2021, un avis de motion a été donné par monsieur Normand Morin, que lors d'une prochaine séance, le règlement 21-710-9 - Revitalisation de certains secteurs de la Ville sera déposé pour adoption;

ATTENDU QUE Ce règlement prévoit de remplacer la définition de « Taxes foncières » suivante:
« Toutes taxes foncières générales, excluant expressément les taxes d'améliorations locales, les taxes de services, les taxes spéciales imposées à l'évaluation et la surtaxe sur les immeubles non résidentiels. »

Par la définition:

« Toutes taxes foncières, imposées à l'évaluation, excluant les taxes à l'amélioration locale. »

ATTENDU QUE, Lors de la même séance, un projet du règlement 21-710-9 - Revitalisation de certains secteurs de la Ville a été présenté et déposé pour consultation par le public sur le site Internet de la Ville.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte le règlement 21-710-9 -
Revitalisation de certains secteurs de la Ville.

Adopté

21.10.8

Finance et administration

21.10.8.1

Achat d'un racloir - Terrain de baseball.

ATTENDU QUE La Ville s'est engagée à entretenir le terrain de baseball situé sur le terrain du Centre de services scolaires du Val-des-Cerfs;

ATTENDU QUE Pour ce faire, le service des travaux publics doit passer un racloir sur l'avant-champ et passer sur le terrain gazonné avec cet équipement;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a fait des recherches pour l'achat d'un tel équipement;

ATTENDU QUE Le seul fournisseur de ce genre d'équipement est Le Groupe Inter-Sport.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du comité responsable de ce dossier, accepte la soumission du Groupe Inter-Sport au montant de 3 821.77 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un racloir incluant le transport. Les fonds seront pris au fonds de roulement sur 5 ans.

Adopté

21.10.8.2

Achat d'un perforateur à tuyaux.

ATTENDU QUE La Ville fait toutes les nouvelles entrées de service à l'interne;

ATTENDU QUE Pour ce faire, un perforateur à tuyaux est indispensable pour l'installation de la conduite d'aqueduc;

ATTENDU QUE Cet outil est défectueux et les pièces ne sont pas remplaçables;

ATTENDU QUE Le contremaître des travaux publics a demandé une soumission chez Réal Huot, spécialiste pour ce genre d'équipement.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de Real Huot au montant de 3 958.49 \$, toutes taxes incluses, pour la fourniture d'un perforateur sous pression. Que cet achat soit assumé par le fonds de roulement sur 5 ans.

Adopté

21.10.8.3

Achat et installation d'un variateur de vitesse - Puits Allen-II.

ATTENDU QUE La Ville alimente les résidences en eau potable avec les puits Allen-II et Taylor;

ATTENDU QUE Le variateur de vitesse de la pompe Allen-II a commencé à montrer des signes d'usure;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé à Électro une soumission pour le remplacement de cet équipement.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission d'Électro au montant de 4 494.87 \$, toutes taxes incluses, pour la fourniture et la mise en service du variateur de vitesse. Que cette dépense sera assumée par le fonds de roulement avec un amortissement de 5 ans.

Adopté

21.10.8.4

Achat d'un abri temporaire - Travaux publics.

ATTENDU QUE Le dôme des travaux publics s'est effondré le printemps dernier et que ce service a besoin d'un lieu au sec pour entreposer son sel et ses abrasifs;

ATTENDU QU' En attendant l'érection d'un nouveau bâtiment, le service des travaux publics a fait l'acquisition d'un abri temporaire au montant de 6 151.16 \$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise le paiement de la facture de Bestland au montant de 6 151.16 \$, taxes incluses, pour l'abri temporaire des travaux publics. Que cette dépense soit assumée par le fonds de roulement sur 5 ans.

Adopté

21.10.8.5

Coûts additionnels - Achat de balançoire.

ATTENDU QUE Le Conseil a, le 9 mars 2021, adopté la résolution 21.03.6.1, au terme de laquelle il acceptait la soumission de Tessier récréo-parc pour l'achat d'une balançoire, au montant de 8 584.03 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Cette acquisition ne comprenait pas l'installation qui a entraîné des coûts additionnels, savoir: excavation, ajout de pierre concassée et épandage de fibre de terrain de jeux.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise le paiement d'un montant de 5 434.59 \$, taxes incluses, pour les coûts additionnels reliés à l'achat d'une balançoire. Que ces dépenses soient assumées par le fonds de roulement sur 10 ans.

Adopté

21.10.8.6

Coûts additionnels - Achat d'une unité de climatisation - Bureaux de la S.Q.

ATTENDU QUE Le Conseil a, le 11 mai 2021, adopté la résolution 21.05.8.5, au terme de laquelle il acceptait la soumission de Le Prohon pour l'achat d'une unité de climatisation pour les bureaux de la Sûreté du Québec, au montant de 13 222.13 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Cette acquisition ne comprenait pas l'installation qui a entraîné des coûts additionnels, savoir le raccordement électrique et changement du disjoncteur dans le panneau pour cet appareil.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise le paiement de la facture de Groupe Serpro Inc. au montant de 1 314.76 \$, taxes incluses, pour les ouvrages reliés à l'achat de l'unité de climatisation pour les bureaux de la S.Q. Que ces dépenses soient assumées par le fonds de roulement sur 5 ans.

Adopté

21.10.8.7

Coûts additionnels - Achat d'équipement informatique.

ATTENDU QUE Le Conseil a, le 17 août 2021, adopté la résolution 21.08.7.2 au terme de laquelle il acceptait la soumission de MS Geslam pour l'achat d'équipement informatique au montant de 2 320.30 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Cette acquisition ne comprenait pas l'installation qui a entraîné des coûts additionnels au montant de 1 273.82 \$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise le paiement d'un montant de 1 273.82 \$, taxes incluses, pour les coûts additionnels reliés à l'achat d'équipements informatiques. Que ces dépenses soient assumées par le fonds de roulement sur 5 ans.

Adopté

21.10.8.8

Coûts additionnels - Remise terrain de baseball.

ATTENDU QUE Le Conseil a, le 13 avril 2021, adopté la résolution 21.04.7.2 au terme de laquelle il acceptait la soumission de Cabanon Simplicité pour l'achat d'une remise pour le terrain de baseball au montant de 5 600.00 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Cette acquisition ne comprenait pas l'installation ce qui a entraîné des coûts additionnels au montant de 1 615.10 \$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise le paiement d'un montant de 1 615.10 \$, taxes incluses, pour les coûts additionnels liés à l'installation d'une remise pour le terrain de baseball. Que cette dépense soit assumée par le fonds de roulement sur 5 ans.

Adopté

21.10.8.9

Coûts additionnels - Pavage du corridor entre Lewis-E et St-Joseph.

ATTENDU QUE Le Conseil a, le 9 mars 2021, adopté la résolution 21.03.7.3 au terme de laquelle il acceptait la soumission de Sintra Inc. pour le pavage d'une portion de piste cyclable au montant de 10 123.32 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Cette résolution spécifiait que certains travaux seraient exécutés par la Ville, ce qui a entraîné des coûts additionnels au montant de 10 087.69 \$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise le paiement d'un montant de 10 087.69 \$, taxes incluses, pour les coûts additionnels liés au pavage et travaux de la piste cyclable entre les rues Lewis-E et St-Joseph. Que ces dépenses soient assumées par le fonds de roulement sur 10 ans.

Adopté

21.10.8.10

Coûts additionnels - Installation d'une borne sèche.

ATTENDU QUE Le Conseil a, le 9 mars 2021, adopté la résolution 21.03.6.2 au terme de laquelle il acceptait la soumission de Solution d'eau Bourgelas pour la construction d'une installation de prélèvement d'eau de surface au montant de 17 246.25 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Les coûts reliés à ces travaux ne comprenaient pas les demandes requises auprès du MELCC.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise le paiement d'un montant de 2 106.32 \$ pour les coûts reliés à la demande de certificat de conformité auprès du MELCC. Que cette dépense soit assumée par le fonds de roulement sur 10 ans.

Adopté

21.10.8.11

Résolution amendée - Achat d'habits Bunker 2021.

ATTENDU QUE La Ville a mis en place, depuis 2010, un programme de renouvellement des équipements pour ses pompiers;

ATTENDU QUE Nous procédons à l'acquisition d'habits de combat annuellement afin de ne pas réinvestir une somme trop importante à la fin de la durée de vie de ceux-ci;

ATTENDU QUE Trois soumissions ont été déposées, tel que ci-après:

- L'Arsenal pour un coût de 2 140. \$ par unité;
- 1200 Degrés pour un coût de 2 360. \$ par unité;
- Aréo-Feu pour un coût de 2 530. \$ par unité.

ATTENDU QUE Les soumissions demandées étaient en considération de l'achat de 4 habits et que les besoins se sont avérés à 5;

ATTENDU QUE La somme requise sera assumée par tous les partenaires de l'entente de la sécurité incendie.

En conséquence,
il est proposé monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur du service de sécurité incendie, accepte la soumission de la compagnie Arsenal au montant de 12 302.32 \$, taxes incluses, pour l'achat de 5 habits de combat. Cet achat sera assumé par le fonds de roulement sur 10 ans. Que cette résolution abroge et remplace la résolution 21.08.7.11.

Adopté

21.10.8.12

Construction d'une aire de virage - rue York.

ATTENDU QU' Une nouvelle construction a été érigée au bout de la rue York ce qui nécessite la construction d'une aire de virage pour les véhicules lourds, tels que déneigeuse, camion de collecte puissent desservir cette propriété d'une façon sécuritaire;

ATTENDU QUE Le service de travaux publics s'est chargé de ces ouvrages, lesquels ont été exécutés pour un coût de 14 281.16 \$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise le paiement d'un montant de 14 281.16 \$, taxes incluses, pour les coûts reliés à la construction d'une aire de virage au bout de la rue York. Que cette dépense soit assumée par le fonds de roulement sur 10 ans.

Adopté

21.10.8.13

Subvention aux organismes – Volet X.

ATTENDU QUE Différents organismes essentiels au dynamisme de la Ville ont besoin de soutien financier pour mener à bien leurs activités;

ATTENDU QUE Le service des loisirs a des budgets prévus pour soutenir ces demandes de financement;

ATTENDU QUE La demande présentée est la suivante :
- Yamaska Literacy Council: 5 000 \$.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le versement du montant précité à l'organisme ci-haut mentionné.

Adopté

21.10.8.14

Approbation de la révision budgétaire pour l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville - secteur Waterloo - Volet V.

ATTENDU QUE La résolution 21.01.18.2 adoptait les prévisions budgétaires 2021 de l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville ainsi que la contribution de la Ville de Waterloo au montant de 100 775 \$;

ATTENDU QUE La résolution 21.04.7.1 adoptait la première révision budgétaire 2021 portant la contribution de la Ville de Waterloo au montant de 105 025 \$;

ATTENDU QUE La résolution 21.05.8.2 adoptait la seconde révision budgétaire 2021 portant la contribution de la Ville de Waterloo au montant de 105 687 \$;

ATTENDU QUE La résolution 21.08.7.10 adoptait la troisième révision budgétaire 2021 portant la contribution de la Ville de Waterloo au montant de 107 313 \$;

ATTENDU QUE La résolution 21.09.7.4 adoptait la quatrième révision budgétaire 2021 portant la contribution de la Ville de Waterloo au montant de 118 410 \$;

ATTENDU QU' Un cinquième budget révisé approuvé le 25 août 2021 a été reçu par la Ville portant sa contribution à 118 606 \$.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la révision budgétaire du 25 août 2021 de l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville - secteur Waterloo. Le paiement au montant de 196 \$, représentant la contribution supplémentaire de 10% du déficit sera payable à la suite de l'approbation des états financiers 2021.

Adopté

21.10.8.15

Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 094 000 \$ qui sera réalisé le 28 octobre 2021.

ATTENDU QUE, Conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Waterloo souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 094 000 \$ qui sera réalisé le 28 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements numéro	Au montant de \$
04-777	43 152 \$
05-789	85 200 \$
14-882	15 900 \$
14-882	38 700 \$
14-883	238 900 \$
14-883	362 500 \$
15-885	161 900 \$
15-891	371 600 \$
20-919	690 000 \$
21-925	925 321 \$
21-929	160 827 \$

ATTENDU QU' Il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, Conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 14-882, 14-883, 20-919, 21-925 et 21-929, la Ville de Waterloo souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

- ATTENDU QUE La Ville de Waterloo avait, le 19 juillet 2021, un emprunt au montant de 1 321 000 \$, sur un emprunt original de 2 245 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 04-777, 05-789, 14-882, 14-883, 15-885 et 15-891;
- ATTENDU QU' En date du 19 juillet 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé;
- ATTENDU QUE L'émission d'obligations qui sera réalisée le 28 octobre 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;
- ATTENDU QU' En conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 04-777, 05-789, 14-882, 14-883, 15-885 et 15-891.

Il est proposé par madame Louise Côté
et résolu unanimement:

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 octobre 2021.
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 avril et le 28 octobre de chaque année.
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7).
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS.
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD DE WATERLOO
4990, RUE FOSTER
WATERLOO, QC
J0E 2N0

8. Que les obligations soient signées par le Maire et la trésorière. La Ville de Waterloo, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 14-882, 14-883, 20-919, 21-925 et 21-929 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Que, compte tenu de l'emprunt par obligations du 28 octobre 2021, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 04-777, 05-789, 14-882, 14-883, 15-885 et 15-891, soit prolongé de 3 mois et 9 jours.

Adopté

21.10.8.16

Contribution financière - Dôme pour terrains de tennis.

ATTENDU QUE Lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2021, le conseil adopta une résolution d'appui pour une demande de subvention de Tennis ENRJ auprès de Tennis Canada pour son projet de dôme sur les terrains de tennis;

ATTENDU QUE Le tennis est l'un des sports qui progressent le plus au Canada, mais que très peu de terrains sont couverts;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire offrir la possibilité de jouer au tennis à l'année à ses citoyens;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire apporter une contribution financière à ce projet sous certaines conditions.

En conséquence
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil contribue au financement du projet de construction d'un dôme sur les quatre terrains au Club de tennis François-Godbout pour un maximum de 200 000 \$ selon les conditions ci-dessous :

- L'acceptation par Tennis Canada de la demande de subvention minimale de 200 00 \$ au Programme de courts intérieurs publics présenté par Rogers et administré par Tennis Canada.

- La présentation d'un plan d'affaire identifiant les sources de financement pour la construction du dôme, ainsi que les opérations et l'entretien de celui-ci approuvé par la Ville.
- La fourniture de la constitution de l'OBNL Tennis ENRJ.
- La fourniture du dernier bilan financier de Tennis ENRJ.
- La fourniture de tout autre document demandé par la Ville.

Que la contribution de la Ville sera versée selon l'état d'avancement du projet. Celle-ci pourra être en espèces ou en nature ou une combinaison des deux.

Adopté

21.10.9

Adjudication de contrat

21.10.9.1

Services professionnels - Architecture - Puits Allen-III.

ATTENDU QUE Lors de la séance extraordinaire du 22 juillet 2021 la Ville a accordé le mandat des services d'ingénierie pour le projet du Puits Allen-III à Coté-Jean;

ATTENDU QUE La Ville doit avoir aussi les services d'architectes pour la conception du bâtiment de service du puits Allen-III;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé à Dénommée Architectes une offre de services pour plans et devis d'exécution pour soumission et surveillance des travaux.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte l'offre de services de Dénommée Architectes au montant de 11 411.27 \$, toutes taxes incluses, pour les services professionnels en architecture pour le bâtiment du puits Allen-III.

Adopté

21.10.9.2

Mesure de débit du réseau pseudo-sanitaire en amont de la station de pompage Fulford.

ATTENDU QUE La Ville a fait faire son plan de gestion des débordements par TETRATECH en vue de développements résidentiels futurs;

ATTENDU QU' À la suite de la conclusion de ce plan de gestion, des recommandations ont été faites à la Ville, tel qu'une campagne de mesures de débit en continu en 5 conduites pseudo-sanitaires en amont du poste de pompage Fulford;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé à Avizo Experts-Conseils une offre de services pour cette campagne de mesures de débit en continu pour le printemps 2022.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du comité, accepte la soumission d'Avizo Experts-Conseils au montant de 30 006.15 \$, taxes incluses, pour la Campagne de mesures de débit en continu en 5 conduites pseudo-sanitaires en amont d'un ouvrage de pompage au printemps 2022. Que ces coûts soient assumés par le surplus non affecté.

Le bordereau de soumission dans le document d'appel d'offres a été rédigé avec des temps estimés, pour huit semaines de campagne, soit de la fonte des neiges au début du mois d'avril et le début de l'été pour le calcul de fortes pluies. Advenant l'absence de fortes pluies, pendant la période estimée, cette résolution permet l'ajout de semaines supplémentaires au coût de 1 892.83 \$ + les taxes applicables à la suite de la recommandation du directeur des travaux publics.

Adopté

21.10.9.3

Étude géotechnique rue Martin.

ATTENDU QU' À la suite de l'effondrement du dôme à abrasifs et fondants au garage municipal, la ville veut reconstruire ce bâtiment essentiel pour le déneigement sur le lot 4 162 534;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé une offre de services à LCL ENVIRONNEMENT en vue de la construction de ce bâtiment incluant une étude de la capacité portante.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de LCL ENVIRONNEMENT au montant de 14 118.93 \$, toutes taxes incluses, pour l'étude de sol du lot 4 162 534. Que cette dépense soit assumée par le surplus accumulé non-affecté.

Adopté

21.10.9.4

Étude environnementale - Phases I et II - Surpresseurs rues Western et Horizon.

ATTENDU QUE La Ville a donné le contrat de services professionnels pour la conception des deux surpresseurs du boulevard Horizon et de la rue Western au Groupe Metta;

ATTENDU QUE Pour la déclaration de conformité, nous devons avoir l'étude environnementale phase I des deux sites;

ATTENDU QU' À la suite du rapport de la phase I, LCL Environnement recommande une caractérisation de site – phase II pour le site du boulevard Horizon;

ATTENDU QUE Les coûts des deux études sont de:

- 3 400 \$ pour la phase I
- 5 290 \$ pour la phase II.

ATTENDU QUE Les travaux de sondage seront faits par la Ville.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte les deux soumissions de LCL ENVIRONNEMENT au montant total de 9 991.33 \$, taxes incluses, pour l'étude environnementale phase I des sites rue Western et Boulevard Horizon et la caractérisation environnementale de site phase II du Boulevard Horizon. Les fonds seront assumés par règlement d'emprunt.

Adopté

21.10.9.5

Entretien des génératrices de la Ville.

ATTENDU QUE La Ville compte maintenant six groupes électrogènes;

ATTENDU QUE Nous devons faire un entretien préventif annuel sur chacun de ces groupes électrogènes;

ATTENDU QUE Le contrat avec Génératrice Drummond se terminait le 31 décembre 2020, le directeur des travaux publics a demandé une offre pour une durée de trois ans à cette même compagnie qui offre un excellent service;

ATTENDU QUE Les taux seront:

NOM DU PROJET	ADRESSE	ENTRE TIEN	PIÈ CES	TO TAL
Station de pompage	6, rue Southern	560\$	119.25\$	679.25\$
Hôtel de Ville	417, rue de la Cour	560\$	146.55\$	706.55\$
Surpresseur Victoria	rue Victoria	560\$	87.55\$	647.95\$
Pompe Fulford	108, rue Western	560\$	200.80\$	760.80\$
Usine de filtration	113, rue Taylor	560\$	145.45\$	705.45\$
Caserne incendie	400, rue Bernard	712\$	437.60	1149.60

ATTENDU QUE Ces coûts sont annuels et excluent les taxes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de Génératrice Drummond aux coûts mentionnés au tableau ci-haut pour l'entretien des groupes électrogènes de la Ville. Cette dépense sera assumée par le budget d'opérations.

Cette recommandation permet l'ajout de nouveaux groupes électrogènes pour la période du contrat.

Adopté

21.10.10

Service du greffe

21.10.10.1

Autorisation de signature – Addenda numéro 2 à la convention relative à l'octroi d'une aide financière du Fonds de développement des communautés de la MRC La Haute-Yamaska pour le projet « Jardins intelligents ».

ATTENDU L'aide financière octroyée par la MRC de La Haute-Yamaska pour le projet « Jardins intelligents » dans le cadre du Fonds de développement des communautés aux termes de la convention intervenue le 22 avril 2020;

ATTENDU QUE Ce programme a permis à 9 propriétaires d'installer un bassin de bio-rétention sur leur terrain;

ATTENDU QU' Il y a lieu de reporter la date de fin de projet du 31 octobre 2021 prévue à la convention au 31 octobre 2023.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil accepte le projet d'addenda numéro 2, tel que soumis, et autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant ainsi que le directeur général et greffier à signer ce document et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

Adopté

21.10.10.2

Autorisation de dépôt de demande au Fonds Canadien de revitalisation des communautés.

ATTENDU QUE Lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2021, une résolution autorisant le Directeur général et greffier à déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds Canadien de revitalisation des communautés pour le projet de surface sportive avec bandes pour pratique de sports de glace en hiver et de tennis léger (pickelball) en été;

ATTENDU QUE Ce projet a été réévalué en diminuant la superficie de l'infrastructure, amenant une diminution du coût de construction;

ATTENDU QUE La Ville souhaite modifier la demande déjà déposée auprès du Fonds Canadien de revitalisation des communautés selon la nouvelle estimation des coûts du projet.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le Directeur général et greffier à déposer le montage financier modifié pour la demande d'aide financière auprès du Fonds Canadien de revitalisation des communautés pour le projet de surface sportive avec bandes pour pratique de sports de glace en hiver et de tennis léger (pickleball) en été.

Adopté

21.10.10.3

Changement des coordonnées de l'acheteur – Vente de terrains parc industriel Horizon – Terrains 14 à 36 parc industriel Horizon.

ATTENDU QUE Lors de l'assemblée ordinaire du 13 avril 2021, le conseil autorisait par la résolution numéro 21.04.10.4, le Maire et le greffier et directeur général à signer tous documents, dont l'acte notarié visant la vente des terrains 14 à 36 dans le parc industriel Horizon à 9161-5328 Québec Inc.;

ATTENDU QUE Le directeur général a reçu une demande de la part de l'acquéreur afin de changer le nom de l'acheteur, le nouvel acquéreur sera 9450-7175 Québec Inc au lieu de 9161-5358 Québec Inc.;

ATTENDU QU' Il s'agit des mêmes actionnaires et le même administrateur, soit monsieur Michaël Laroche, pour ces deux compagnies;

ATTENDU QUE Toutes les conditions sur ladite promesse d'achat sont maintenues et demeurent inchangées. Notamment, toutes les dates d'échéance qui demeurent inchangées.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le changement du nom de l'acheteur et autorise le Maire et le directeur général et greffier à signer tous documents, dont l'acte notarié visant la vente des terrains 14 à 36 dans le parc industriel Horizon à 9450-7175 Québec Inc. pour un montant de 1 518 807.00 \$, plus taxes.

Adopté

21.10.11

Aménagement et urbanisme

21.10.11.1

PIIA - Extérieur 5470 rue Foster (Immersium).

ATTENDU QUE Le décor en contre-plaqué est déjà installé, mais selon le préventionniste M. Mayer, il est non-conforme. On ne peut pas ralentir ou obstruer la sortie d'un immeuble de telle façon;

ATTENDU QUE M. Deschênes est conscient que son décor n'est pas aux normes;

ATTENDU QU' Il serait possible d'y remédier, par exemple, en installant des charnières (à vérifier avec le préventionniste).

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le décor devant l'entrée du bâtiment, sous condition que le contre-plaqué soit bien entretenu et que les mesures de sécurité soient respectées.

Adopté

21.10.11.2

PIIA - Construction 174 rue des Flandres.

ATTENDU QUE Cette résidence est une auto-construction, avec des plans préapprouvés par les Entreprises Lachance. M. Robitaille en a fait la présentation, photos à l'appui;

ATTENDU QUE La construction neuve a fait l'objet d'une demande de permis en bonne et due forme;

ATTENDU QUE Les plans et matériaux proposés sont conformes aux autres résidences dans le quartier, et ne nuisent pas au cadre bâti.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte les plans et matériaux, tels que proposés.

Adopté

21.10.11.3

PIIA - Construction 186 rue des Flandres.

ATTENDU QUE, Photos et plans à l'appui, M. Robitaille a présenté le projet de nouvelle construction par les Entreprises Lachance;

ATTENDU QUE Le projet a fait l'objet d'une demande de permis en bonne et due forme;

ATTENDU QUE Le style architectural et les matériaux ne nuisent pas au cadre bâti existant;

ATTENDU QUE L'inspecteur a reçu toutes les informations nécessaires à l'étude du dossier.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte le projet de construction au 186 rue des Flandres, tel que présenté.

Adopté

21.10.11.8

PIIA - Rénovation 32 Young.

ATTENDU QUE Les travaux d'agrandissement ont fait l'objet d'une demande de permis en bonne et due forme;

ATTENDU QUE La modification prévue ne nuit pas au cadre bâti existant;

ATTENDU QUE L'inspecteur a reçu toutes les informations nécessaires à l'étude du dossier.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte le projet de rénovation au 32 rue Young.

Adopté

21.10.11.9

Projet de mini-maisons - rue Southern.

ATTENDU QUE Mme Danuta Nadolska a préparé une présentation pour le CCU, avec la disposition prévue pour une série de 7 mini-maisons sur 3 lots qui sont actuellement la propriété de la Ville et une étude de faisabilité. Les terrains en question ont déjà servi de lieu d'enfouissement, Mme Nadolska est au fait des particularités du dossier. Le zonage actuel ne permet pas ce type de construction;

ATTENDU QUE, Bien que les membres du CCU apprécient le travail et la présentation de Mme Nadolska, qui est bien faite et claire, ils verraient ce genre de quartier dans une autre zone en ville, où il y aurait plus de développement neuf, et architecture plus moderne;

ATTENDU QUE Les membres du CCU ne sont pas convaincus que le projet de mini-maisons s'intègre bien à la rue Southern.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, refuse le projet de quartier de mini-maisons, tel que présenté.

Adopté

21.10.11.10

PIIA - Affichage 54 rue Nord.

ATTENDU QUE, Photos et documents du graphiste à l'appui, M. Robitaille a fait la présentation des différentes propositions pour de nouvelles enseignes au 54 rue Nord, au Garage Bazinet et fils;

ATTENDU QUE La demande fait l'objet d'une demande de permis en bonne et due forme;

ATTENDU QUE Les enseignes proposées respectent les objectifs du règlement de zonage en matière d'affichage.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet d'affichage au 54 rue Nord, tel que proposé.

Adopté

21.10.11.11

PIIA - Construction 105 de Bruges.

ATTENDU QUE, Plans, échantillons et photos à l'appui, M. Robitaille a fait la présentation d'une nouvelle construction, demandée par Les Entreprises Lachance. Le projet ressemble beaucoup à une construction neuve déjà approuvée;

ATTENDU QUE La demande fait l'objet d'une demande de permis en bonne et due forme, et que Les Entreprises Lachance ont fourni les éléments nécessaires pour l'étude du dossier;

ATTENDU QUE Le style architectural et les matériaux proposés ne nuisent pas au cadre bâti.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet de nouvelle construction, tel que proposé.

Adopté

21.10.11.12

PIIA - Construction 109 Yves- Malouin.

ATTENDU QUE, Plans, échantillons et photos à l'appui, M. Robitaille a fait la présentation d'une nouvelle construction, demandée par Groupe Gince;

ATTENDU QUE La construction neuve a fait l'objet d'une demande de permis en bonne et due forme, et que le service d'urbanisme a reçu tous les éléments nécessaires à l'étude du dossier;

ATTENDU QUE Les plans et matériaux proposés sont conformes aux autres résidences dans le quartier, et ne nuisent pas au cadre bâti.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU accepte les plans et matériaux tels que proposés.

Adopté

21.10.11.13

PIIA - Affichage 5403 rue Foster.

ATTENDU QUE Les autocollants proposés respectent les objectifs du règlement de zonage en matière d'affichage, et respectent le règlement concernant la surface de la vitre au centre-ville.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte le projet de nouvel affichage au Yamaska Literacy Council, tel que présenté.

Adopté

21.10.11.14

PIIA - Construction 1625-1629 Croissant Malines.

ATTENDU QUE, Plans, échantillons et photos à l'appui, M. Robitaille a fait la présentation de constructions neuves de 2 résidences jumelées, demandé par Les Entreprises Lachance;

ATTENDU QUE La demande fait l'objet d'une demande de permis en bonne et due forme, et que Les Entreprises Lachance ont fourni les éléments nécessaires pour l'étude du dossier;

ATTENDU QUE Le style architectural et les matériaux proposés ne nuisent pas au cadre bâti.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet, tel que proposé.

Adopté

21.10.11.15

PIIA, Construction 169 des Flandres.

ATTENDU QUE, Plans, échantillons et photos à l'appui, M. Robitaille a fait la présentation d'un projet de construction neuve demandée par Les Entreprises Lachance;

ATTENDU QUE La demande fait l'objet d'une demande de permis en bonne et due forme, et que Les Entreprises Lachance ont fourni les éléments nécessaires pour l'étude du dossier;

ATTENDU QUE Le style architectural et les matériaux proposés ne nuisent pas au cadre bâti.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet de construction neuve, tel que proposé.

Adopté

21.10.11.16

PIIA, Construction 87-89 Yves- Malouin.

ATTENDU QUE, Plans, échantillons et photos à l'appui, M. Robitaille a fait la présentation de nouvelles constructions du Groupe Gince. Il s'agit du modèle Waterloo (déjà approuvé par le CCU), mais avec quelques modifications au plan et aux matériaux proposés;

ATTENDU QUE La demande fait l'objet d'une demande de permis en bonne et due forme, et que Groupe Gince a fourni les éléments nécessaires pour l'étude du dossier;

ATTENDU QUE Le style architectural et les matériaux proposés ne nuisent pas au cadre bâti.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet de construction neuve, tel que proposé.

Adopté

21.10.12

Ressources humaines

21.10.12.1

Embauche d'employées temporaires - Bureaux de la SAAQ.

ATTENDU QU' Une employée permanente au bureau des véhicules automobiles est en congé de maladie depuis le 11 mai 2021, et ce, pour une durée indéterminée;

ATTENDU QU' Afin de contrer les effets de cette absence, la Ville doit procéder à l'embauche de personnel temporaire au bureau des véhicules automobiles;

ATTENDU QUE Madame Julie Courteau, trésorière, a communiqué avec d'autres bureaux mandataires de la SAAQ situés dans notre région dans le but de trouver un commis temporaire;

ATTENDU QU' À la suite de ces démarches, deux employées temporaires ont été embauchées, à savoir madame Nathalie St-Pierre qui a débuté en date du 19 août 2021 et qui est en poste les mercredis et les jeudis, ainsi que madame Nancy Connolly à l'emploi à compter du 21 septembre 2021 qui elle est en poste les lundis et les mardis.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation de la trésorière, autorise l'embauche de mesdames Nathalie St-Pierre et Nancy Connolly rétroactivement aux dates mentionnées précédemment au poste de commis temporaire au bureau des véhicules automobiles à l'échelon défini pour ce poste à la Convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo représentant les employés du bureau d'immatriculation.

La trésorière recommande également qu'une compensation pour leurs frais de déplacement au montant de vingt dollars (20,00 \$) par jour leur soit versée, puisque celles-ci demeurent à une certaine distance de la ville de Waterloo.

Adopté

21.10.12.2

Permanence - Sébastien Richer - Inspecteur-adjoint.

ATTENDU QUE Monsieur Sébastien Richer a été embauché au poste d'inspecteur municipal adjoint permanent à temps plein à trente-sept heures et demie par semaine le 23 avril 2021;

ATTENDU QUE Monsieur Richer a été soumis à une période d'essai de six mois à ce poste, et ce, afin de se confirmer à l'article 28 de la Convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo;

ATTENDU QUE Ladite période d'essai prendra fin le 23 octobre 2021;

ATTENDU QUE Monsieur Richer possède les compétences requises pour occuper ce poste et que le directeur de l'urbanisme est satisfait de la prestation de travail de celui-ci.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur de l'urbanisme,
octroie à monsieur Sébastien Richer sa permanence à compter du
23 octobre 2021 au poste d'inspecteur municipal adjoint à raison
de trente-sept heures et demie par semaine.

Adopté

Informations et communiqués des membres du conseil

M. Robert Auclair remercie les membres du Conseil, les
employés municipaux ainsi que la population pour les 4
dernières années.

M. Pierre Brien fait part de la tenue de la semaine de la
prévention incendie qui se tient du 3 au 9 octobre.

Il souligne également l'importance de la vaccination pour contrer
la pandémie de COVID-19.

M. le Maire félicite tous les gens qui ont participé au succès de
l'événement du 2 octobre.

Il promeut la Marche Grand Défi Pierre Lavoie dont il est
président d'honneur, laquelle se tiendra au Parc Maher à
Shefford.

Période de questions du public.

M. Paul-Émile Métivier: 250 rue Bellevue. Il félicite les membres
du Conseil pour leur réélection et souhaite la bienvenue aux
deux nouveaux membres du Conseil.

Il demande si des démarches sont faites pour attirer de
nouveaux commerces au centre-ville. - M. le Maire lui indique
que le problème consiste en un manque de locaux.

Il note que des solages se creusent sur la rue Yamaska. - M. le
Maire lui fait part que des usines s'installent dans ce parc
industriel et également dans le parc industriel Horizon.

21.10.13

Varia

21.10.14

Levée de l'assemblée

La séance ordinaire du 5 octobre 2021 est levée à 19h53

21.10.15

Prochaine assemblée

La prochaine assemblée se tiendra le mardi, 16 novembre 2021.

Maire

Greffier